

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil quinze, le quatre décembre à 18 heures,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune.*

**Date de convocation :** 27/11/2015

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M., FAY E.P., et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M..

**Absents excusés :** Mme OBRADOS A. qui a donné procuration à Mr PESCE A. et Mr LESBROS JM..

**Objet:** aménagement de l'entrée du village/mise en sécurité des abords et accès du tennis -demande de financement dans le cadre des amendes de police-

Monsieur le Maire fait part des soucis de sécurité à l'entrée du village notamment à proximité du court de tennis; il propose donc un projet consistant à aménager et à rendre accessible le court de tennis de façon à ce que la sécurité soit optimale.

Dans un premier temps un gros nettoyage des abords, puis la pose d'un enrobé coloré et enfin dans un second temps la mise en place de jardinières (valant barrières de sécurité) afin que la sécurité des passants, piétons et utilisateurs du court de tennis soit préservée en créant un espace clot tout en étant ouvert.

Ce dossier est estimé à un montant HT de 14 100.00€; une demande de financement au Conseiller Départemental dans le cadre des amendes de police à hauteur de 3 102€ soit 22% est suggéré par Monsieur le Maire.

L'Assemblée délibérante, après discussion et échanges est à l'unanimité des membres présents favorable à ce projet ainsi qu'à son financement; la sécurité étant un point fort à ne pas négliger.

*Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs par rapport à ce projet, pour signer toutes pièces s'y relatant ainsi que pour déposer le dossier sollicitant une aide dans le cadre des amendes de polices auprès du Conseiller Départemental du Canton.*

**Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus**

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/12/2015 004-210400909-20151204-DE_2015_035-DE



André PESCE  
Maire de LE FUGERET

# AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE MISE EN SÉCURITÉ DE L'ACCÈS ET DES ABORDS DU TENNIS

## 1. estimatif des travaux :

	<u>quantité</u>	<u>unité</u>	<u>Montant HT</u>	<u>TVA 20%</u>
REPRISE ENROBÉ NETTOYAGE/ AMÉNAGEMENT	300m <sup>2</sup>	forfait	12 000.00€	
MISE EN PLACE JARDINIÈRES (barrières sécurité)	7		2 100.00€	
			14 100.00€	2 820.00€
• <u>MONTANT TOTAL TTC = 16 920.00€</u>				

## 2. descriptif:

le projet consiste à aménager et à rendre accessible le court de tennis de façon à ce que la sécurité soit optimale.

Dans un premier temps un gros nettoyage des abords, puis la pose d'un enrobé coloré et enfin dans un second temps la mise en place de jardinières (valant barrières de sécurité) afin que la sécurité des passants, piétons et utilisateurs du court de tennis soit préservée en créant un espace clot tout en étant ouvert.

## 3. estimatif :

<u>financement</u>	<u>taux</u>	<u>Montant</u>
➤ <b>Amende de police</b>	22%	3 102.00€
➤ <b>Région</b>	25%	3 525.00€
➤ <b>commune</b>		7 473.00€
• <u>TOTAL PROJET HT</u>		14 100.00€

## 4. prévisionnel :

juin 2016

## 5. attestation :

je soussigné, PESCE André, Maire de LE FUGERET que les travaux **d'aménagement de l'entrée du village par la mise en sécurité de l'accès et des abords du tennis**, n'ont pas commencé à ce jour.

Fait à LE FUGERET, le 04 décembre 2015 pour servir et valoir ce que de droit.

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/12/2015 004-210400909-20151204-DE_2015_035-DE



André PESCE  
Maire de LE FUGERET